



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 20 novembre 2018

## Communiqué de Presse

### Envahissement du chantier de la déviation de Beynac

Depuis le vendredi 16 novembre 7 heures, une partie du chantier de la déviation de Beynac, située sur la commune de St Vincent de Cosse, a fait l'objet - en dépit des mesures de sécurité mises en place par le maître d'ouvrage et l'entreprise - d'un envahissement par trois personnes, entraînant l'arrêt du chantier.

L'une d'entre elles est depuis enchaîné à une grue, à une quinzaine de mètres au-dessus du sol.

Outre le caractère illégal de cette action, cette prise de risque pour lui-même n'est pas acceptable.

La préfète de la Dordogne rappelle qu'elle a dépêché à trois reprises dimanche, lundi et mardi une ambulance du SDIS afin de convaincre cette personne de descendre de l'engin de chantier et de bénéficier ainsi de la prise en charge médicale dont il peut avoir besoin.

Monsieur a été examiné dimanche après-midi par les sapeurs pompiers mais est aussitôt remonté dans la grue.

Un médecin, diligenté par le SAMU, s'est rendu sur place lundi soir afin de procéder à un examen médical - auquel l'individu s'est totalement refusé.

Malgré la vive inquiétude que suscite cette situation, ni eau ni nourriture ne lui seront fournies afin de ne pas prolonger cette situation dangereuse, exposant cette personne à un risque évident.

A tout moment, l'intéressé peut boire, manger, être pris en charge médicalement, à condition de descendre de la grue.

Mme la Préfète appelle les opposants au projet à agir en pleine responsabilité : seul l'arrêt de cette action permettra d'assurer la santé et la sécurité de cette personne.

Il est rappelé que le chantier fait l'objet d'une autorisation préfectorale. Les contentieux toujours pendants devant le juge administratif constituent la seule voie légale de contestation de ce projet, dont le maître d'ouvrage est le Département de la Dordogne.

---

**Contact Presse**

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)



@prefecture24



@Prefet24

---